



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/37/299

S/15243

21 juin 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

UN DOCUMENT

JUN 23 1982

FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-septième session

Points 31 et 34 de la liste préliminaire*

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Trente-septième année

Lettre datée du 18 juin 1982, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un message que S. Exc. M. Fidel Castro Ruz vous adresse en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, et que je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 31 et 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

(Signé) Rolando LOPEZ DEL AMO

* A/37/50/Rev.1.

ANNEXE

Message adressé au Secrétaire général par le Président
du Mouvement des pays non alignés

L'agression barbare d'Israël contre le Liban et la résistance palestinienne se poursuit sans que la communauté internationale ait été en mesure d'y mettre fin. Les agresseurs continuent de fouler aux pieds les normes les plus élémentaires du droit international, ne tiennent aucun compte des décisions adoptées par l'ONU et font mine d'ignorer le rejet croissant et indigné des peuples du monde.

Les Palestiniens et les Libanais victimes de la tuerie, de la terreur, et de la destruction que les autorités de Tel Aviv ont déchaînées avec un acharnement odieux se comptent déjà par dizaines de milliers. De nombreux camps de réfugiés palestiniens ont été détruits et leurs habitants brutalement expulsés. Depuis plusieurs jours, les envahisseurs sionistes assiègent et attaquent la ville de Beyrouth, capitale d'un Etat souverain et indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies. Avec chaque heure qui passe, les crimes et les atrocités se multiplient et la douleur et les souffrances infligées à la population civile, y compris femmes et enfants, se font de plus en plus profondes.

L'Organisation des Nations Unies a pour obligation impérieuse et pressante d'agir pour arrêter les agresseurs, de mettre fin à leurs attaques barbares et de rétablir la paix. Il ne s'agit pas seulement d'empêcher la perpétration d'un crime monstrueux contre le peuple palestinien et contre le peuple libanais, mais aussi de sauvegarder le prestige et l'autorité morale de l'ONU, qui seraient gravement compromis si l'ONU n'était pas capable, en cette heure dramatique et décisive, de s'acquitter de ses obligations.

L'humanité ne saurait contempler dans le calme l'extermination de l'héroïque et noble peuple palestinien et elle attend de l'ONU une action énergique, décisive et immédiate. Le Conseil de sécurité doit faire en sorte que ses résolutions soient respectées. L'Assemblée générale doit élever la voix pour défendre les peuples victimes de l'agression et arrêter les agresseurs.

Je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir, en votre qualité de Secrétaire général, pour que l'Organisation obtienne la cessation de cette opération criminelle menée contre les peuples de la Palestine et du Liban, ainsi que le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes.

Je saisis cette occasion de vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

LE PRESIDENT DU MOUVEMENT DES
PAYS NON ALIGNES

FIDEL CASTRO RUZ